



Compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2022

Début de la séance : 9h10

Présents : Alain MESBAH-SAVEL (président de séance), Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Jessica MOTTIN, Jean-Marc COULAUD, Isabelle JUNIQUE, Cathy GAUTHIER, Bernard MAGNOULOUX

Absents et pouvoirs : Bernard MINODIER (pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL), Daniel SAPET (sans pouvoir), Axel CABLÉ (pouvoir à Jessica MOTTIN), Tanguy ANTRESSANGLE (sans pouvoir)

Secrétaire de séance : Patrick MARGAND

Quorum : 8

Ordre du jour :

1. Mise à jour des tarifs municipaux

Concerne la cantine (2022-2023) :

Anciens tarifs : 3,90 € le repas livré et 4,10 € ticket de cantine

Augmentation de 3% à/c du 8/07/2022 :

4,02 € le repas et 4,20 € pour le ticket

Pour à l'unanimité

2. Mise à jour du tableau des effectifs, création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Création d'un nouveau poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) de 35 heures hebdomadaires au 1^{er} août 2022 pour Cécile Ponsonnet qui bénéficie d'un avancement de carrière.

À la confirmation du nouveau poste par le centre de gestion, l'ancien poste sera supprimé lors d'une autre délibération.

Pour à l'unanimité

3. Demande de subventions pour la rénovation de 11 gîtes communaux

Vote pour une demande de subvention au département afin de répondre aux nouvelles normes électriques et énergétiques de 11 gîtes communaux pour un coût de 94 034 € HT.

Cette mise aux normes, concernant 8 gîtes de 4 places et 3 gîtes de 6 places, doit valoriser le patrimoine existant et ainsi permettre d'augmenter la fréquentation touristique hors saison estivale.

Détails des aides sollicitées donnant lecture du plan de financement prévisionnel :

- Subvention État (DETR/DSIL) : 37 613 € (40%)
- Subvention Région : 12 807 € (13,6%)
- Subvention Département : 12 807 € (13,6%)
- Subvention SDE07 : 12 000 € (12,8%)

Le solde restant à la charge de la commune est de 18 807 € (fonds propres)

Pour à l'unanimité

4. Candidature au dispositif fonds chaleur de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

Concerne la chaudière pour le bâtiment de la fontaine. Vote pour autoriser le maire à demander les subventions (16 000 €) auprès de l'ADEME.

Pour à l'unanimité

5. Convention SOFAXIS

La commune de Saint-Victor a renouvelé son adhésion à l'assurance des risques statutaires pour palier le maintien du salaire (pendant les 3 premiers mois) des agents fonctionnaires de la mairie en arrêt de travail. Le Centre de Gestion (CDG07) a adressé une proposition de convention à signer comme pour le précédent contrat.

Pour à l'unanimité

6. Convention d'utilisation du gymnase de Saint-Félicien

Réunion avec les 6 communes propriétaires du gymnase à Saint-Félicien construit par le SIVOM en 1998.

Le fonctionnement a été rétrocédé à Arche Agglo en 2017. Celui-ci déclarant ne pas avoir les compétences a décidé de rétrocéder aux communes propriétaires l'entretien et le fonctionnement du gymnase.

La propriété sera donnée à Saint-Félicien. Puis il sera établi une convention d'utilisation pour les autres communes. Celle-ci sera votée en septembre avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022.

Le coût de fonctionnement du gymnase a été estimé à 24 360 € annuel par Arche Agglo qui s'engage à verser cette somme répartie entre les communes. La somme perçue par chaque commune sera ensuite reversée à la commune de Saint-Félicien pour l'entretien et le fonctionnement du gymnase.

Ajournement du vote en attente de la rédaction définitive de la convention d'utilisation.

7. Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Demande d'approbation du rapport de la CLECT concernant notamment le calcul du montant des attributions de compensation (enseignement, équipements sportifs, etc.). Ainsi l'école de musique à Colombier-Le-Vieux se voit attribuer 3 431 € par an.

Pour : 13 ; abstention : 1 (Bernard MAGNOULOUX)

Questions diverses :

a) Info sur le plan communal de sauvegarde

Toutes les communes doivent mettre à jour leur plan communal de sauvegarde depuis le transfert de la compétence départementale à chaque commune.

Création d'une commission composée de Fabienne FROMENTOUX, Cathy GAUTHIER, André VICTOURON et Yann BRISSART.

b) Info sur le recensement de la population 2023

En 2023 il y aura un recensement de la population. Il est souligné le caractère obligatoire de celui-ci (tous les 4 ans). Sa durée sera de 4 semaines du 19/01 au 18/02/2023. Le périmètre du recensement est limité à la population et les résidences principales. Il sera établi à des fins de statistiques uniquement.

Le recensement nécessite l'emploi d'un agent pour 270 logements. Il fera donc l'objet de l'embauche de 2 à 3 agents pour le démarchage à domicile. La majorité du recensement pourra être réalisé par internet.

c) Point sur les travaux de voirie

Pacte routier départemental pour aide à la réalisation des travaux de voirie (communale, déneigement et aménagement de sécurité) :

- Pour 2 projets par an avec un montant plancher de 3 000 € HT par projet
- Taux d'aide = 40 % maximum avec un plafond de subvention de 20 000 € par commune

d) Point sur les travaux de bâtiments

- La rénovation des appartements de la Poste avance bien (plaquiste, menuisier et plombier). Le carrelage est prévu d'être posé en septembre. Une réunion de chantier est planifiée tous les 15 jours.
- Le suivi du chantier du bâtiment de la fontaine est effectué par Jean-Marc COULAUD toutes les semaines :
 - Le toit sera enlevé à compter du 5 juillet
 - Demande d'une réunion spéciale avec l'architecte pour aplanir les difficultés de communication rencontrées lors des réunions de chantier.

e) Point sur la recherche des futurs gérants du snack et de la maison de la fontaine

Une réflexion est menée sur le choix d'un recruteur permettant de passer les annonces, recevoir et sélectionner les bonnes personnes pour les postes à pourvoir.

f) Point sur les législatives

Précisions d'Alain MESBAH-SAVEL à propos de sa mise en photo sur l'affiche d'un candidat lors des législatives :

L'autorisation donnée n'était en rien une adhésion à un parti politique mais en rapport avec le suppléant, M. Pascal Balaÿ Président du comité syndical des eaux Cance-Doux.

M. Pascal Balaÿ a soutenu l'accord du financement total des travaux du réseau d'eau potable autour du village qui avait été validé alors que le nouveau schéma directeur impose dorénavant le paiement de 25% des sommes engagées par les communes.

Prochain conseil municipal planifié le 10/09/2022